

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non

Trusteam ROC FLEX

Code ISIN: Part B: FR001400BMQ8

Trusteam Finance

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Caractéristiques essentielles :

Le fonds s'engage à respecter le règlement (UE) 2019/2088 concernant les informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("SFDR") en conformité avec les dispositions de l'article 8.

Ce fonds dispose du label ISR.

L'objectif de gestion est d'investir, dans un cadre de gestion patrimonial et sur une durée de placement de 3 ans, parmi les sociétés les plus orientées Client au sein de l'univers d'investissement, afin de surperformer son indicateur de référence (composé de l'Euro Stoxx50 dividendes nets réinvestis pour 25%, de l'Euro MTS 3-5 ans pour 50% et de l'ESTER capitalisé pour 25%) tout en ayant une performance ESG supérieure à celle de l'univers d'investissement. L'engagement de prise en compte des critères extra financier est en "sélectivité" par rapport à l'univers d'investissement noté.

L'OPC est géré activement. L'indice est utilisé à posteriori comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

Pour atteindre son objectif, la stratégie d'investissements du fonds a choisi comme premier filtre d'investissement un critère extra-financier qui est celui de la Satisfaction Client (Process ROC : « Return On Customer »). Ce critère fait le lien entre performances extra-financières et financières. La performance ESG est principalement mesurée, ex ante, par le taux de satisfaction client (impact Social) Puis sont intégrés des facteurs de risques supplémentaires, financiers (robustesse financière, valorisation, sensibilité à des facteurs externes...) ou extra financiers (controverses ; gouvernance...), pour juger du couple rendement risque. Au cours de la période de détention des titres, sont également suivies les controverses extra financières.

Les principales limites méthodologiques de la stratégie extra financière :

- Disponibilité et fiabilité des informations recueillies pour construire le score de ROC des entreprises.
- Représentativité insuffisante de certaines données pour construire le score ROC.

Les politiques ESG (Code de transparence, Rapport Article 173, Politique de Vote et d'engagement) et les rapports de mesure d'impact ISR, d'engagement et d'exercice des droits de vote sont disponibles sur <http://www.trusteam.fr/satisfaction-client-isr.html>

- L'exposition aux marchés actions est flexible, comprise entre 0% et 50% de l'actif net. L'exposition aux marchés obligataire et monétaire est comprise entre 30% et 100% de l'actif net, par le biais de titres vifs, OPC, instruments financiers à terme et titres intégrant des dérivés.
- Afin de réaliser son objectif et dans un cadre discrétionnaire, la gestion :
 - Sélectionne des actifs actions et de taux en fonction de leur couple rendement / risque.

Ces actifs sont :

- investis sur des obligations et des instruments du marché monétaire libellés en euro, dollar, livre sterling, en couronne norvégienne et suédoise des pays de l'OCDE/ UE dans la limite de 15% en obligations convertibles libellées en euro. Les émetteurs seront sélectionnés selon l'approche extra financière « Satisfaction Client » (Process ROC) dans l'univers éligible, en excluant les entreprises dont le score ROC est trop faible afin de réduire les potentiels effets négatifs, selon l'objectif "do not harm" tel que défini par l'Investment Management Project (IMP). Les dettes d'états ou assimilées et du secteur public ne sont pas concernées par cette analyse extra-financière.

-investis en actions selon le process ROC. Les entreprises sélectionnées seront leaders en termes de satisfaction client ou auront un actif client suffisamment solide pour générer une croissance et une rentabilité forte grâce au pricing power, à la recommandation et à la fidélité. L'éligibilité de la valeur est fonction de son score ROC majoré ou minoré d'éléments qualitatifs tels que l'évolution du score. L'intention est d'avoir un « impact positif », d'après la classification de l'Impact Management Project. Des Stratégies d'options sur actions et/ou sur indices (DJ Eurostoxx50, Standard and Poors) peuvent compléter afin de couvrir et/ou exposer le fonds au risque actions. Il s'agit d'actions des pays de l'Union européenne, du Royaume Uni, de la Suisse, de la Norvège et des Etats-Unis sur toutes tailles de capitalisations et sans distinction de secteurs d'activité.

- L'investissement du fonds aux actions ayant une capitalisation de moins d'un milliard d'euros (petite capitalisation) est limité à 10% de l'actif net.
- Le fonds peut être investi jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPC de toutes classifications sans effet de levier. Ils intégreront une approche extra financière ou seront labellisés ISR.
- Le fonds peut investir en titres de dettes subordonnées y compris des obligations perpétuelles.
- L'exposition sur les pays émergents, via des OPC actions ou taux, sera limité à 10% de l'actif net.
- Dans la limite de 20% de l'actif net, le fonds pourra également sélectionner des instruments classés en titres spéculatifs. Les obligations convertibles ne rentreront pas dans le calcul de ce ratio.
- Le fonds s'interdit d'investir dans les obligations convertibles contingentes.

Autres informations :

- La société de gestion ne dépend pas de manière exclusive et systématique des notations des agences de notation mais procède à sa propre analyse de la qualité de crédit des titres entrant en portefeuille.
- Le fonds peut intervenir sur des instruments à terme négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré afin de couvrir et/ou exposer le fonds contre les risques actions, taux, crédit et devises dans la limite de l'exposition actions (max 50%), taux (sensibilité du fonds au marché de taux comprise entre -2 et 6) et devises (max 20%). En cas d'anticipations défavorables de la part de la Société de Gestion, le portefeuille pourra être investi sur des OPCVM monétaires dans la limite de 10% et instruments du marché monétaire jusqu'à 100% de l'actif net.
- L'exposition du fonds au risque de change est limitée à 20% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : capitalisation des revenus

- Les revenus nets du fonds sont systématiquement réinvestis.

Conditions de souscription et de rachat

La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré à la bourse de Paris, à l'exception des jours fériés légaux en France.

Les ordres sont centralisés chaque jour ouvré, à l'exception des jours fériés légaux français, avant 12h et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour.

- Part de Partage (Part P) : La société de gestion reverse 50% des frais de gestion financière qu'elle perçoit aux fondations qu'elle sélectionne, sous forme de don. Ce mécanisme n'ouvre droit à aucun avantage fiscal pour les porteurs de parts.

Recommandation : La durée de placement recommandée est de 3 ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible				A risque plus élevé			
Rendement potentiellement Plus faible				Rendement potentiellement plus élevé			
1	2	3	4	5	6	7	

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle de l'OPCVM sur une période de 5 ans. Il a pour but d'aider l'investisseur à comprendre les incertitudes quant aux pertes et gains pouvant avoir un impact sur son investissement.

Le niveau de risque de 4 de ce fonds reflète principalement le risque du marché de taux et du marché des actions ainsi que le risque lié à sa gestion discrétionnaire. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le fonds n'est pas garanti en capital.

Les autres risques auxquels le fonds peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- Risque de crédit : il s'agit de la dégradation de la qualité d'un émetteur ou sa défaillance. Une partie du portefeuille peut être investie sur des OPCVM comportant des obligations privées/publiques ou directement sur des obligations privées/publiques classées « investment grade » ou spéculatives (max 20% de l'actif net). Il peut aussi investir dans des obligations convertibles (15%) qui présentent un risque de crédit et dont la valeur est susceptible de varier fortement.
- Risque de liquidité : il représente la difficulté de céder (avant leur échéance pour les produits de taux) certains instruments financiers du portefeuille. Ces conditions de marché peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.
- Risque de Durabilité : il touche la valeur des investissements qui peut être affectée négativement ; Ce risque sera suivi ex ante, et mesuré par la Satisfaction Client. Ce risque peut aggraver les risques du fonds à travers les risques de marché, de crédit, de liquidité.
- La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds. Pour plus d'informations sur les risques, l'investisseur se référera au prospectus du fonds.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	Maximum 1% TTC
FRAIS DE SORTIE	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS	0.64% TTC (*)
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	Néant

(*) Le pourcentage communiqué – qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement, les frais indirects, ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM – correspondant au montant estimé des frais à la date de la création. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 3 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.trusteam.fr.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES DE TRUSTEAM ROC FLEX

AVERTISSEMENT Le graphique des performances sera présenté à partir de la première année civile complète, soit à partir de fin 2023.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indice est calculée coupons réinvestis. L'indicateur de référence est composé de l'Euro Stoxx 50 dividendes nets réinvestis pour 25%, de l'Euro MTS 3-5 ans pour 50% et de l'ESTER capitalisé pour 25%.

Le fonds a été créé le 30 janvier 1998.

DATE DE CREATION DE LA PART B : 18/07/2022

DEVISE DE LIBELLE : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : Crédit Industriel et commercial (CIC).

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

NOM DE LA SGP Trusteam Finance 11 rue Berryer 75008 Paris

Tél. : 01 42 96 40 30

ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur www.trusteam.fr

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion **REGIME FISCAL** : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Le présent OPC n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible dans le prospectus et sur le site internet de la Société de gestion www.trusteam.fr).

Politique de rémunération actualisée : La politique de rémunération actualisée est disponible sur le site internet de Trusteam Finance www.trusteam.fr / Mentions légales et réglementaires. Les détails de la politique de rémunération peuvent être envoyés gratuitement sur demande écrite à l'adresse Conformité, 11, rue Berryer 75008 Paris.

La responsabilité de Trusteam Finance ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Trusteam Finance est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18/07/2022.